

Diplôme Universitaire

DROIT DE LA RESPONSABILITE MEDICALE

Présentation, organisation et équipe pédagogique

Année universitaire 2019-2020

Objectifs

La loi du 4 mars 2002 dite loi Kouchner a profondément remanié le droit de la santé en plaçant le malade (le patient, l'usager, la personne) au cœur de la relation de soin, en consacrant la solidarité nationale comme voie d'indemnisation et en faisant œuvre unificatrice au sein des juridictions administratives et judiciaires. Plus d'une décennie plus tard et, et avec l'adoption d'une nouvelle loi de santé le 26 janvier 2016 et d'une loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie le 2 février 2016, la mise en œuvre de la responsabilité des professionnels et des établissements de santé a considérablement évolué.

L'objectif de la formation est d'apporter, dans le respect d'une parfaite actualisation des données, les bases théoriques et méthodologiques à la compréhension des mécanismes de responsabilité médicale et de la réparation du préjudice corporel, et plus particulièrement :

- Répondre aux attentes en formation continue des professionnels de santé qui souhaitent acquérir une parfaite maîtrise de la portée des règles déontologiques de leur profession, des risques contentieux de certaines pratiques, des droits des patients et de leur incidence sur l'amélioration de la qualité et de la gestion des risques ;
- Offrir la possibilité d'une spécialisation aux juristes intéressés par le droit de la santé et son contentieux. A noter que pour les avocats, la mention de spécialisation « Droit de la santé » est disponible depuis décembre 2011 ;
- Adapter cette offre aux exigences calendaires des professionnels et notamment des professionnels libéraux.

Cette formation répond aux obligations de formation professionnelle continue et peut permettre aux avocats de valoriser un dossier de spécialisation.

L'obtention du diplôme permet, quant à elle, une insertion professionnelle dans les domaines de l'expertise judiciaire et du conseil aux ordres professionnels, compagnies d'assurance, établissements de santé ou encore à la presse médicale.

Organisation des études

La formation se déroule de février à la première semaine de juillet et comprend 96 heures d'enseignement théorique et méthodologique divisées en 6 unités d'enseignement de 16 heures chacune.

Les heures d'enseignement sont proposées par regroupement mensuel de 2 journées de 8 heures, soit 12 journées au total.

Il est loisible aux étudiants/stagiaires de n'opter que pour certaines unités d'enseignement, voire certaines journées au sein des unités d'enseignement proposées.

Ce DU n'est pas inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Equipe pédagogique (sous réserve de disponibilité)

LANTERO Caroline, Maître de Conférences

REGNOUX Anne-Marie, Avocate

SAFI Farah, Professeur de droit privé et de sciences criminelles

RASCHEL Evan, Professeur de droit privé et de sciences criminelles

HUSSAR Caroline, Avocate

HERMITTE Gilles, Président du TA de Cergy-Pontoise

BENTEJAC Caroline, Magistrat administratif

GAYTE Anaïs, Doctorante en droit privé

Régime des examens

Validation

Le DU est validé lorsque toutes les unités d'enseignement auront été suivies et que la moyenne obtenue à l'issue de l'épreuve transversale générale (notée sur 20) sera égale ou supérieure à 10.

La moyenne générale au DU détermine la mention :

- Moyenne comprise entre 10 et 12/20 : mention passable ;
- Moyenne comprise entre 12 et 14/20 : mention assez-bien ;
- Moyenne comprise entre 14 et 16/20 : mention bien ;
- Moyenne supérieure à 16/20 : mention très bien.

Pour les professionnels ne souhaitant pas nécessairement de diplôme et optant pour certaines unités d'enseignement, ou certaines journées, il est possible de signer des conventions de formation et, de se voir délivrer une attestation de formation.

Session d'examen

Un examen transversal se déroule la première semaine de juillet sous forme d'un écrit d'une durée de 3 heures. La session d'examen est unique.

Redoublement

L'inscription peut être renouvelée sur accord du responsable pédagogique.

Public visé

Ce diplôme universitaire est ouvert à :

- La formation continue pour :
 - Doctorants en médecine, pharmacie, chirurgie dentaire ;
 - Titulaires d'un diplôme de vétérinaire ;
 - Directeurs d'établissement de santé et médico-sociaux ;
 - Les professionnels du droit intéressés par une spécialisation en droit de la santé et/ou réparation du préjudice corporel.
- La formation initiale

Conditions d'inscription

L'accès à cette formation suppose d'avoir un diplôme de niveau Bac+3 et des prérequis en droit. Les professionnels confirmés ne justifiant pas des titres requis pourront se porter candidats au titre de la procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP) : <https://droit.uca.fr/professionnels-partenariats/formation-tout-au-long-de-la-vie/validation-des-acquis/vap-validation-des-acquis-professionnels/>

La sélection est faite sur dossier de candidature et entretien éventuel avec le responsable pédagogique du diplôme.

Le nombre d'inscrits à la formation est limité à 30 personnes.

Sans règlement, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

Prise en charge par un tiers possible : contacter par mail le service Formation Continue de l'Ecole de Droit à l'adresse relations-externes.droit@uca.fr

Responsable pédagogique

Caroline LANTERO

Maitre de Conférences à l'Ecole de Droit - UCA

Caroline.LANTERO@uca.fr

Scolarité des Diplômes Universitaires

du.droit@uca.fr

04 73 17 76 12



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne